

DELIBERATION CR015-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 21 mars 2023 ;

Objet de la délibération : Allocations UA sur projet 2023 – cofinancements Angers Loire Métropole

La Commission de la Recherche réunie le 27 mars 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La commission de la Recherche approuve la liste des allocations UA sur projet 2023 avec cofinancement d'Angers Loire Métropole.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 31 mars 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 03 avril 2023

Allocations UA sur projet 2023 – Cofinancement Angers Loire M tropole

R capitulatif Allocations ALM

15/15

- Allocations doctorales

| P le de recherche | Unit  de Recherche | Classt unit  | Classt SFR | ED | Porteur de projet | Demande de financement | Demande UA | Demande ALM |
|-------------------|--------------------|--------------|------------|-------|--------------------|------------------------|------------|-------------|
| 1 - V g et env | IRHS | 3/3 | 3/4 | VAAME | Thomas Guillemette | UA/ALM | 0,5 | 0,5 |

- Allocations post- doctorales

| P le de recherche | Unit  de Recherche | Classt unit  | Classt SFR | Porteur de projet | Demande ALM  q th se | Demande de financement ALM |
|-------------------|--------------------|--------------|------------|-------------------|----------------------|----------------------------|
| 5 - LL SHS | ESO | | 2/3 | Fleuret S bastien | 0,5 | 12 mois |

- Allocations doctorales sur volet Programmes Pluriannuels

| P le de recherche | Unit  de Recherche | Classt unit  | Classt SFR | ED | Porteur de projet | Demande de financement | Demande UA | Demande ALM |
|-------------------|--------------------|--------------|------------|--------|---------------------------|---|------------|-------------|
| 2 - Sant  | MINT | 1/4 | 2/4 | BS | Oksana Krupka | UA/ALM (sur volet prog. pluriannuels*) | 0,5 | 0,5 |
| 4 - MathSTIC | LAREMA | 1/4 | 2/8 | MASTIC | Clotilde <u>Fermanian</u> | UA/ALM (sur volet prog. pluriannuels*) | 0,5 | 0,5 |

*Programmes type EUR, Connect Talent

Universit  d'Angers - Commission Recherche du 27/03/2023

POUR VOTE